

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-NEUF AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de GRIVESNES sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, TEN Franck, DUTILLEUX Olivier, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. LECOINTE Jean-Noël de M. BLIN Nicolas, Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de Mme DOUAY Sonia, M. LAMOTTE Dominique de M. COTTARD Yves, M. SURHOMME Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. VAN DE VELDE Michel de M. VERONT Fabrice, M. CHANTRELLE Brice de Mme BERTOUX Julia, M. DUTILLEUX Olivier de M. HEYMAN Christophe, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. DOVERGNE Alain de M. VIOLLETTE Paul, M. NOCHEZ Didier de M. PARENTY Vincent, M. CARON Hubert de M. MIANNE Michel, M. BOUCHER Michel de M. MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RIHET Anne, GOURDET Séverine, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie

Messieurs BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, GAWLIK Jérémy, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, HEYMAN Christophe, VIOLLETTE Paul, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MAROTTE Philippe

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 37

· dont suppléé :

Membres représentés : 14

Votants : 51

Date de la convocation

23 AVRIL 2024

Secrétaire de séance :

Brice CHANTRELLE

Objet : Saison Culturelle - Charte d'accueil des spectacles

Rapport de Marie-Gabrielle HALL, Vice-Présidente Culture

Suite à la réunion de commission Culture du mardi 13 février 2024,

La charte d'accueil des spectacles déployés dans le cadre de la programmation culturelle est soumise au vote (cf annexe ...)

Une charte est un document ayant vocation à consigner les engagements de chaque partie en vue d'atteindre un objectif commun.

Ainsi, il est proposé ici de consigner par écrit les engagements de la CCALN et des communes concernées par l'accueil d'un spectacle, en vue de la réussite de la Saison culturelle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Entérine les termes de la Charte d'accueil des spectacles
- Autorise la Vice-présidente ou le Président à signer les documents en rapport avec cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

Affiché le 06/05/24

30/04/24



Fait et délibéré, le 29 avril 2024
à GRIVESNES

Le Président,

Alain DOVERGNE

Cette charte a vocation à identifier les engagements de la CCALN et des communes désireuses d'intégrer la programmation culturelle et ainsi accueillir un spectacle.

Les engagements identifiés dans le présent document doivent concourir à la réussite de la saison culturelle, c'est-à-dire à l'adhésion et la participation des publics.

Les engagements de la Communauté de Communes Avre Luce Noye :

- Fournir un spectacle, rémunérer les artistes, la technique lorsque nécessaire
- Payer les droits d'auteur
- Honorer les termes du contrat signé avec les artistes à savoir la fourniture de repas et le catering
- Concevoir les supports de communication : affiches, flyers.
- Assurer la promotion web, réseaux sociaux, presse...
- Accueillir le public
- Tenir la billetterie

Les engagements des communes :

- Mettre sa salle des fêtes à disposition gracieusement
- Ouvrir les lieux en amont en aval du spectacle pour les besoins de ce dernier (repérage, installation, désinstallation)
- Fournir la clé de la salle aux artistes le cas échéant
- Aider à l'installation des lieux : les chaises pour le public, des tables le cas échéant...
- Prévoir le nettoyage des lieux à l'issue du spectacle
- Prévoir un pot en fin de spectacle afin de permettre la rencontre des artistes avec le public
- Promouvoir le spectacle localement, (ex distribution de flyer dans les boites aux lettres)

Fait à Ailly sur Noye, le ...29/04/24

Pour la CCALN,



Pour la commune,